

## PROCES VERBAL

### Conseil municipal du mardi 06 juin 2023 à 20h00

**Présents :** Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, M. Didier LEQUIN, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Petra, M. NOUVELLE Philippe, M. POURRIER Luc, M. LESEGRETAIN Bernard, M. LACHAUX Patrice, Michel CHANEL, Mme LACHAUX Laurie

**Excusés :** Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme POMMES Kathy, Mme SLADE Judith, M. DU BOIS Jérôme, Mme LENG-GOLLIET Amély,

**Absent :** Mme VALLECORSIA Sofia

**Procurations :** Mme REBOUL SALZE Sophie à Mme JOUANNET Martine, Mme POMMES Kathy à M. LESEGRETAIN Bernard, Mme SLADE Judith à Mme COTTIN Véronique, M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du procès-verbal du conseil 02 mai 2023

#### **FINANCES**

Point n°1 : Factures et engagements

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

Point n°2 : Modification du tableau des emplois

Point n°3 : Demande de subvention au titre de la DETR pour l'achat de bâtiments modulaires pour l'aménagement de la bibliothèque

Point n°4 : Tirage au sort des Jury d'assises 2024

#### **VIE ASSOCIATIVE**

Point n°5 : Tour du Léman 2023

Point n°6 : Subvention pour Les cadets de la Gendarmerie

#### **TRAVAUX / FORETS**

Point n°7 : Compte-rendu de la commission

Point n°8 : SIEA : APD rue du Montoisey

Point n°9 : SIEA : APD Chemin des Borgeats

Point n°10 : SIEA : APD Eclairage Public

#### **ENFANCE ET JEUNESSE**

Point n°11 : Accord cadre de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire et portage repas

Point n°12 : Tarifs de la restauration scolaire rentrée 2023

Point n°13 : Tarifs de l'accueil de loisirs rentrée 2023

#### **URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE**

Point n°14 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

#### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Point n°15 : Travaux des commissions – Communication et Solidarité

#### **INTERCOMMUNALITE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Campagne de recensement de la population 2024

Ouverture de séance à 20h00

Mme Odile MOSTEIRO est nommée secrétaire de séance.

## FINANCES

### Point N°1 Factures et engagements

Pas de questions.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Point N°2 Modification du tableau des emplois

Mme la Maire rappelle qu'à partir de la rentrée scolaire 2023, le temps méridien sera rallongé de 30 minutes.

Les nouveaux horaires ont été délibérés au conseil du mois d'avril 2023 comme suit :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

A cet effet, il convient de modifier le temps de travail d'un agent de la cantine.

- **SUPPRESSION** : Grade Adjoint technique territorial / emploi annualisé sur 11h hebdomadaires
- **CREATION** : Grade Adjoint technique territorial / emploi annualisé sur 12h30 hebdomadaires

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 03 mai 2023,

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**DE FIXER** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 06 juin 2023.

### Point N°3 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de bâtiments modulaires pour l'accueil de la bibliothèque au titre de la DETR

Mme la Maire informe qu'un appel d'offres pour l'acquisition de bâtiments modulaires pour accueillir la bibliothèque va être prochainement lancé.

Un devis a été effectué auprès d'une société. Le montant estimé d'acquisition est de 295 484.44 € HT.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL BATIMENTS MODULAIRES BIBLIOTHEQUE

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		177 290.66	60%
Emprunts			
<b>Sous total autofinancement</b>		177 290.66	60%
Union européenne			
ETAT DETR ou DSIL ou FNADT		118 193.78	40%
Etat – autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours			
Autres			
<b>Sous-total subventions publiques</b>		118 193.78	
<b>Total HT</b>		295 484.44	100%

M. Nouvelle demande ce que sont ces bâtiments modulaires et que la somme paraît élevée. Mme la Maire rappelle que ce sont des bâtiments qui serviront d'accueil provisoire de la bibliothèque et qu'ils doivent correspondre à la norme RT 2012, ce qui explique en le prix.

Sachant qu'ils serviront longtemps, il est plus intéressant d'investir dans de la qualité.

M. Gattone ajoute qu'ils seront réutilisés pour d'autres activités.

M. Lesegretain précise qu'en effet lorsqu'ils sont montés et redémontés cela fragilise la structure, mais là, ce ne sera pas le cas.

M. Chanel ajoute que les derniers bâtiments modulaires qui étaient installés pour l'école et le centre de loisirs ont eu une durée de vie de 17 ans.

Mme la Maire s'est rendue dernièrement à la bibliothèque et confirme que le bâtiment n'est vraiment plus adapté.

M. Lachaux demande si on détruira l'actuelle bibliothèque dans la foulée ? Il lui est répondu oui. Une étude de sol va être réalisée courant juin pour l'implantation des bâtiments.

Mme la Maire précise que les projets et procédures actuelles sont de plus en plus longues et compliquées. Concernant l'implantation des bâtiments, ceux-ci seront situés en zone d'équipement public.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'ADOPTER** l'opération de l'acquisition de bâtiments modulaires pour la bibliothèque et les modalités de financement

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel

**DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

**D'AUTORISER** Mme la maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Point N°4 Tirage au sort des jury d'assises**

Le conseil municipal tire au sort sur la liste électorale les citoyens susceptibles de devenir des jurés d'assises pour 2024.

- Mme Chantal DELAROUÉ
- M. Kyllian Indiana FOREL
- M. Jacques DESMAZIERES
- M. David PIEYRE
- Mme Agnès FORTE
- Mme Sarah ZINSIUS

**VIE ASSOCIATIVE**

**Point N°5 Tour du Léman 2023 Juniors**

M. Lequin rappelle qu'une étape du Tour du Léman organisée par l'Union Cycliste Gessienne est prévue le 25 août dans la commune de 13h30 à 16h30. L'association nous sollicite pour la mise à disposition de matériels (barrières, banderoles manifestations...) et fait un appel à bénévoles pour aider au bon déroulement de cette manifestation. Il y aura environ 170 coureurs. Les associations vont organiser une buvette et être commissaires de courses.

Une réunion de bénévoles sera organisée courant juin. La seule condition pour être commissaires de course est d'avoir le permis de conduire.

Le dossier de demande subvention devrait être transmis prochainement.

M. Lachaux demande s'il y a des jeunes de Crozet ? M. Lequin répond qu'il y a 1 ou 2 jeunes. Les équipes viennent d'un peu partout et sont même internationales.

**Point N°6 Subvention Les cadets de la Gendarmerie**

M. Lequin annonce que la Promotion « GUY Jean-Marie » des Cadets de la Gendarmerie de l'Ain compte dans ses rangs une jeune habitante de Crozet.

La formation dure 15 jours et se déroule sur 10 mois. L'association finance l'intégralité des frais de prise en charge des Cadets. Seule une participation symbolique de 10€ leur est demandé à des fins d'assurance de leurs activités. Afin de soutenir l'association,

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDENT** une subvention à hauteur de 100€ à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Ain.

## TRAVAUX / FORETS

### Point N°7 Compte-rendu de la commission

Mme Mosteiro présente le compte-rendu :

- **Alarme pour l'école :** des devis ont été reçus et sont à l'étude. Le choix sera fait pour le prochain conseil pour une installation effective pour la prochaine rentrée scolaire.
- **Aménagements route de Gex**  
Des aménagements sont prévus en haut du chemin des Noyers et en haut de la rue des Borgeats. Les plateaux type « coussins » sont privilégiés pour faire ralentir la circulation en haut de la route des Borgeats. Des chicanes sont prévues au niveau de la rue des Noyers.  
**Chemin des Reinnets :** nous sommes en attente de la proposition financière.

### Point N°8 SIEA : APD rue du Montoisey

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal du programme APD pour la modernisation de l'éclairage public dans le lotissement rue du Montoisey. Cette demande de travaux a pour objectif de séparer l'éclairage public du lotissement privé ceci dans le but d'harmonisation de tous les lotissements privés. En effet, depuis 22 ans, la commune paye la maintenance et consommation de ce lotissement privé.

- **Modernisation divers secteurs**

**Montant des travaux :** 10 700.00 TTC (8 916.67 € HT)

Participation du syndicat : 1830.00 €

Fonds de compensation de TVA : 1 755.23 €

Dépenses prévisionnelles pour la Commune : 7114.77 €

M. Nouvelle demande si on a une idée du coût de la consommation de ce lotissement. Mme la Maire répond qu'il faudrait le calculer.

Mme Mosteiro ajoute que c'est une question d'équité entre tous les lotissements.

M. Gattone informe qu'il ne prendra pas part au vote et regrette que l'historique de ce branchement n'ait pas été retrouvé.

M. Chanel rappelle que lors de la construction de ce lotissement, le lotisseur avait dû en discuter avec la mairie et proposer une rétrocession de la voirie en échange.

M. Gattone demande si l'extinction nocturne est incluse dans le montant. ? Il lui est répondu oui.

**M. Gattone et M. Lesegretain ne prennent pas part au vote,**

**Les membres du conseil municipal, à la majorité décident :**

**D'APPROUVER** les montants,

**D'AUTORISER** Mme la Maire à signer le devis.

### **Point N°9 SIEA : APD Chemin des Borgeats**

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal du programme APD pour le déplacement du point lumineux 241 et précise que ce point était implanté sur une propriété privée. Il convient aujourd'hui de le déplacer sur une parcelle publique.

- **Déplacement du PL 241**

**Montant des travaux** : 4800.00 TTC (4000 € HT)

Fonds de compensation de TVA : 787.39 €

Dépenses prévisionnelles pour la Commune : 4012.61 €

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** les montants,

**D'AUTORISER** Mme la Maire à signer le devis.

### **Point N°10 SIEA : APD Eclairage public au LED**

Mme la Maire présente aux membres du conseil municipal du programme APD pour la modernisation de l'éclairage public de la Commune.

- **Nombre de points lumineux : 318, nombre de platines de commandes : 1**

**Montant des travaux** : 417 200.00 TTC (347 666.67 € HT)

Fonds de compensation de TVA : 68 437.49 €

Participations du SIEA : 116 118.€

Dépenses prévisionnelles pour la Commune : 231 894.51 €

Il est précisé que ce sont les luminaires qui seront changés en LED et non les poteaux.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le SIEA qui a présenté les différentes possibilités.

M. Lachaux demande si le montant est une estimation ou un budget arrêté ? Mme Mosteiro répond que c'est une estimation mais au plus près de la réalité. Le paiement s'étalera sur deux exercices budgétaires.

Elle précise que le fait de mettre des modules sur armoires peut permettre de décider de laisser allumer plus tard une zone, par exemple le centre village lors d'une manifestation.

M. Lachaux soutient que l'on aurait pu échelonner les paiements un peu plus, que c'est un montant important.

M. Baguet demande s'il est possible de décaler l'heure d'éclairage le matin, qu'actuellement le jour se lève tôt.

Mme Mosteiro répond que la question ne se posera plus avec les LEDS.

M. Lequin demande si la date des travaux a été fixée ? Pas encore.

M. Nouvelle demande si ce seront les mêmes appliques. Mme Mosteiro répond oui.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** les montants,

**D'AUTORISER** Mme la Maire à signer le devis.

## **ENFANCE / JEUNESSE**

### **Point N°11 Accord cadre de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire et portage repas**

Mme la Maire informe que le marché de fourniture et de livraison des repas pour la restauration scolaire prendra fin le 8 juillet 2023.

Le marché comporte 2 lots :

Lot 1 : Livraison et fourniture en liaison froide des repas pour la restauration scolaire

Lot 2 : Portage de repas aux aînés

Au vu du montant prévisionnel du besoin à satisfaire, une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée.

La date limite de remise des offres a été fixée au 17 mai 2023 à 9h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2023 pour ouvrir les plis. Elle s'est réunie de nouveau le 31 mai 2023 pour émettre un avis sur le jugement des offres et attribuer le marché.

Le marché sera conclu pour une période de 1 an à compter de la date de rentrée scolaire 2023/2024, renouvelable 2 fois pour une année supplémentaire par reconduction expresse de la collectivité sans que la durée totale dépasse 3 ans, soit fin de l'année scolaire 2025/2026.

Le nombre de repas pour le restaurant scolaire est estimé à une moyenne de 190 repas par jour (60 repas maternelles et 130 repas élémentaires) soit une moyenne de 27 360 repas par année scolaire.

Le nombre de repas des personnes âgées est évalué entre 2 et 7 par jour.

1 candidat a remis une offre dans les délais impartis pour les 2 lots, la société « ELIOR ».

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique Sous-critères : - sécurité alimentaire : 10% - qualité des repas et prise en compte du développement durable : 25% - qualité des repas tests : ordinaire, bio, végétarien : 5%	40.0 %

Après analyse des offres le candidat a obtenu les notes suivantes :

Techniques : 30.05/40

Prix : 60/60

**Total : 90.05/100**

Candidat	Fourniture et livraisons des Repas	MATERNELLES prix unitaires HT €	PRIMAIRES Prix unitaires HT €	TVA %	Prix TTC €
<b>ELIOR</b> <b>LOT 1</b> Restauration scolaire	Repas standard à 5 composantes	3.637	3.888	5.5	3.837 € maternelles 4.102 € primaires
	Repas végétarien	3.637	3.888	5.5	3.837 € maternelles 4.102 € primaires
	Repas de dépannage (d'urgence)	2.309	2.309	5.5	2.435 € maternelles 2.435 € primaires

Candidat	Fourniture et livraisons des Repas Aînés	Repas standard HT €	TVA %	Prix TTC €
<b>ELIOR</b> <b>LOT 2</b> Portage repas	Repas standard à 5 composantes	6.031	5.5	6.36 €
	Repas de dépannage (d'urgence)	3.452	5.5	3.642

M. Nouvelle soulève que les tarifs ne semblent pas très élevés. Mme la Maire répond que ce sont des prix adaptés au nombre de repas commandés et ajoute que les tarifs sont tout de même élevés au vu de l'inflation.

Barème	Abonnement 1 jour		Abonnement 2 jours		Abonnement 3 jours		Abonnement 4 jours	
	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle
A	3,00 €	2,90 €	2,90 €	2,80 €	2,80 €	2,70 €	2,70 €	2,60 €
B	4,50 €	4,40 €	4,40 €	4,30 €	4,30 €	4,20 €	4,20 €	4,10 €
C	6,05 €	5,94 €	5,94 €	5,83 €	5,83 €	5,72 €	5,72 €	5,61 €
D	7,15 €	7,04 €	7,04 €	6,93 €	6,93 €	5,82 €	5,82 €	6,71 €
E	7,37 €	7,26 €	7,26 €	7,15 €	7,15 €	7,04 €	7,04 €	6,93 €

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** l'avis sur le jugement des offres de la commission d'appel d'offres et de retenir :

- **Pour le lot 1 restauration scolaire**  
La société ELIOR
- **Pour le lot 2 : Portage repas**  
La société ELIOR

**D'AUTORISER** Mme la maire à signer l'accord cadre avec la société ELIOR et tous les documents nécessaires à la conclusion du marché ainsi que tous les documents liés à l'exécution de ceux-ci.

### Point N°12 Tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2023

Mme Mosteiro rappelle que les tarifs actuels de la restauration scolaire pour les familles ont été approuvés au conseil municipal de septembre 2020. Ceux-ci n'ont jamais été augmentés depuis trois ans malgré l'inflation et l'augmentation par le prestataire actuel du prix des repas en septembre 2022 de 6.36% supportée par la collectivité.

L'approbation du nouveau marché (*point précédent*) confirme une nouvelle augmentation de 24.55% HT pour les repas maternels et de 28.32% pour les repas primaires.

Le temps méridien augmentant de 30 minutes, des charges supplémentaires de personnel incomberont à la collectivité.

A cet effet, il est proposé d'augmenter de 10% les tarifs de la restauration scolaire pour les barèmes C-D-E ce qui représentent environ 164 familles sur 180.

Le coût réel de la restauration scolaire pour a 2022 représente 225 000€ en dépenses pour 174 000€ de recettes.

Mme Cottin ajoute que les familles en difficultés peuvent être prises en charge par le CCAS

M. Nouvelle estime que pour les familles à haut revenu ce n'est pas très équitable, elles sont quelque part subventionnées par la commune.

M. Chanel ajoute que la commune finance environ 1.80€ par repas.

M. Baguet demande si le prix est fixe pour l'année ? Mme Mosteiro répond que le prix est bloqué à l'année pour les familles.

Barème	Repas exceptionnel	
	Primaire	Maternelle
A	3,50 €	3,40 €
B	5,00 €	4,90 €
C	6,60 €	6,49 €
D	7,70 €	7,59 €
E	7,92 €	7,81 €

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**DE FIXER** les tarifs de la restauration scolaire comme indiqués ci-dessus à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023.

### **Point N°13 Tarifs de l'accueil de loisirs pour la rentrée 2023**

Une réunion s'est tenue avec les responsables d'Alfa3A, le délégataire du centre de loisirs pour présenter le compte de résultat 2022.

Le résultat de l'exercice s'avère négatif, notamment dû aux recettes prévisionnelles moins élevées de la participation des familles (*COVID, hausse du télétravail, estimation trop élevée de la fréquentation*). Le budget prévisionnel 2022 a été établi en périscolaire sur une base d'accueil de 100 enfants, alors qu'à ce jour, le centre de loisirs accueille en moyenne 75 enfants.

Afin de ne pas reproduire ce déficit, diverses propositions ont été faites par Alfa 3A :

- Nouveau contrat avec notamment la Caisse d'Allocations Familiales pour une meilleure participation dans le cadre d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire).
- Augmentation des tarifs pour les familles

Les nouveaux tarifs sont présentés en séance et font l'objet d'un avis de principe afin d'être intégrés dans un avenant à la délégation de service public qui sera présenté au conseil du mois de juillet.

M. Nouvelle demande si les tarifs sont adaptés également aux quotients familiaux ? Mme la Maire répond oui, et qu'ils le sont pour avoir les aides de la CAF.

Mme Mosteiro annonce que les enfants hors commune pourront s'inscrire, notamment pour les vacances, et qu'un tarif à part sera proposé.

Les membres du conseil n'émettent pas d'objections sur le principe d'augmentation des tarifs.

Le Projet Educatif De Territoire sera adapté en fonction de ces nouveaux tarifs.

## **URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Point N° 14 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission**

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
AT00113523 B0001	15/03	L'ENTREPRISE CREATIVE - M. SWIFT Gwynfor	250 rue des Etangs		25/05/2023	REFUS
DP00113523 B0001	13/01	CHEVASSUS-AGNES Olivier	1235 route de la Télécabine	construction d'un abri voiture en fond de terrain, Cet abri sera réalisé en toiture végétalisée	16/05/2023	NON OPPOSITION
DP00113523 B0027	18/04	RICHARD Thibaut	602 route de Villeneuve	- Agrandissement ouverture fenêtre existante au sous-sol - Clôture terrain avec grillage souple hauteur 150 cm sur 3 côtés de la parcelle - Face côté route : grillage souple d'une hauteur de 1,16 M + Installation portail battant (ouverture	18/05/2023	TACITE
DP00113523 B0028	24/04	SCHMITT Pascal	307 rue de la Montagne	Pose d'une cheminée sur toiture	11/05/2023	NON OPPOSITION
DP00113523 B0029	26/04	FRANCOLINI Eros	19 impasse des Deux Potes	Installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable :	26/05/2023	TACITE
DP00113523 B0031	03/05	SAS NIMIR HOLDINGS - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée	création d'un stockage provisoire de matériaux inertes dans le cadre du Permis de Construire de la SCI IMPALA N° PC 001 135 21 B 0016. Le stockage permettra ainsi de réduire le nombre d'aller-retour de camions sur la route d'Harée	12/05/2023	NON OPPOSITION
PC00113523 B0005	15/03	REXHA Besnik et REXHA Teuta	Le Grand Verger	Construction de type RDC + étage avec combles perdues, sur vide sanitaire. La toiture est à 2 pans recouverte de tuiles béton de type perspective coloris brun.	23/05/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113523 B0007	24/03	BUFFAZ Marc et BUFFAZ Manon	409 route de la Télécabine	Construction d'une maison individuelle, comprenant Rez-de-Chaussée + Combles aménagés et garage accolé.	12/05/2023	REFUS
PC00113523 B0009	03/04	BOUIX Yoann	Le Marais Sud	Construction d'une maison sur deux niveaux (un rez-de-chaussée et un étage). Deux volumes articulés autour d'un angle ouvrant.	24/05/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE

**COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Point N° 15 Travaux des commissions – Communication / Solidarité**

**Communication** : M. Gattone annonce la migration des boîtes mails et la synchronisation sur Post office 365. Un mail sera envoyé à tous les élus pour la marche à suivre.

**Solidarité** : Mme Cottin annonce le prochain repas des aînés qui aura lieu le 26 novembre 2023. Un avenant avec l'association ALIAS a été signé concernant l'hébergement d'urgence.

## INTERCOMMUNALITE

Mme La Maire fait part de quelques informations :

- Ouverture prochaine de la station des Monts-Jura pour la saison estivale. A consulter sur leur site.
- Transport public : Pays de Gex agglo est en cours de finalisation de l'étude pour la prochaine délégation de service public
- Transmission du courrier de M. Dunand de remerciements pour le vote de renouvellement de confiance au président de Pays de Gex Agglo et à son exécutif.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

La campagne de recensement de la population se déroulera en janvier 2024. Un appel à candidature pour les postes d'agents recenseurs sera lancé.

Une visite de l'alpage du Bévy est prévue le 6 juillet avec des entreprises pour estimer la faisabilité de travaux sur l'accès et sur le bâtiment.

Fin de conseil à 22h15.

Le 04 juillet 2023,

Mme JOUANNET Martine  
Maire

  


Le secrétaire de séance

